

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL803

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 29

À l'alinéa 59, après le mot :

« articles »,

insérer la référence :

« 706-98, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (il est nécessaire d'abroger l'article 706-98 avant de transformer l'article 706-99 en nouvel article 706-98).